



Escroquerie fraude 419 location vacances inexistante

Par **BA**, le **03/09/2019** à **21:00**

Bonjour,

Victimes d'une escroquerie sur un site d'annonce" d1 location appartement vacances à la mer inexistante avec perte d'argent suivi d1 dépôt de plainte + signalements sur Internet et DGCCRF etc.. "le site " se dégage de toutes responsabilités sachant que cette fraude existe depuis 20 ans et qu'il y a 600 pkaintes par jour exit infos escroquerie, aucune mesure de sécurité mise en place de la part du site pour filtrer, détecter les escrocs et pour protéger les utilisateurs qui font confiance. Ma famille avec mes 3 enfants avons été traumatisés et nous n'avons pas pu partir en vacances qui étaient grandement méritées !! MERCI de bien vouloir m'indiquer que faire pour être remboursée par "le site" svp avec les articles de loi à leur indiquer.

Par **Visiteur**, le **03/09/2019** à **22:33**

Bonjour

Le site n'engage pas sa responsabilité.

La personne qui vous a arnaqué aurait pu passer une annonces dans un journal, c'est idem. Le site est un lieu de mise en relation entre les gens, annonceurs et acquéreurs. Il n'est pas partie prenante dans la transaction et il n'est donc pas possible d'engager sa responsabilité.

Par **BA**, le **03/09/2019** à **22:45**

Merci pour votre réponse, C'est moi qui ai passé l'annonce sur le bon coin et l'arnaqueur m'a répondu. Effectivement "j'ai mordu à l'hameçon" mais sur le faux contrat locatif tout était très bien stipulé signé avec des photos d'une résidence. Puis-je prétendre à un recours et où pour être remboursée ?

Par **P.M.**, le **03/09/2019** à **22:53**

Bonjour,

Un tel site n'est qu'hébergeur des annonces et n'est pas considéré comme éditeur mais en plus c'est vous qui avez passé l'annonce et il ne peut donc pas maîtriser les réponses que vous recevez...

Vous pourriez éventuellement déposer plainte contre l'auteur de l'escroquerie mais il a dû s'arranger pour ne pas pouvoir être retrouvé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat pénaliste...

Par **BA**, le **03/09/2019** à **23:00**

Merci bien pour votre réponse rapide. Effectivement j'ai été réactive en déposant plainte à la police mais contre X et j'ai alerté tous les sites de signalements.

J'aurais souhaité savoir s'il existait un moyen pour pouvoir retrouver mon argent ?

Par **P.M.**, le **03/09/2019** à **23:07**

Le seul moyen de retrouver votre argent c'est que l'auteur de l'escroquerie soit lui-même retrouvé et condamné, ce qui semble peu probable d'autant plus qu'apparemment vous n'avez pas sa réelle identité pour déposer plainte contre X...

Par **BA**, le **03/09/2019** à **23:27**

Merci encore pour l'attention et votre réponse.

L'auteur de l'escroquerie avait bien mentionné une identité sur le contrat locatif ainsi que sur tous les échanges par SMS et mails, je l'avais même eu au téléphone lui ayant demandé son numéro aussitôt, mais probablement une usurpation d'identité, le pire c'est que j'avais vérifié dans les pages jaunes où apparaissait bien le même nom prénom et numéro de téléphone, ainsi que la résidence présumée de vacances. J'ai donc effectué un virement après qu'il m'ait envoyée son IBAN. Ma banque ne veut pas me rembourser ni ma protection juridique. Est-ce juste ?

Par **P.M.**, le **04/09/2019** à **08:21**

Bonjour,

La banque n'est pas responsable puisque c'est vous qui avez donné l'ordre de virement et la protection juridique n'indemnise pas mais fournit des conseils et/ou des moyens d'engager des procédures...